

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 17 novembre 2021

<u>REPUBLIQUE FRANCAISE</u>		
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22
<hr/>		
Date de la convocation : 5 novembre 2021 Date d'affichage : 8 novembre 2021		
Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0		
<p>L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de Novembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Aurélien TISSIER, Pierre JUILLARD, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Magali CRAUSER, Roland VIDAL, Robert PISSAVY, Eric TUPHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE.</p> <p>Présents par procuration : Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Vanessa BESSON donne pouvoir à Roland VIDAL, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL.</p> <p>Absent : Béatrice CHEVALLET</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>		

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – LES AMIS D'OLONNE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que conformément à l'engagement pris en 2019 la Mairie doit verser une subvention à l'association « Les amis d'Olonne » correspondant au prix du transport d'une sortie à Rocamadour et Padirac.

L'évènement a finalement eu lieu en 2021 et le prix du transport a été de 900,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le versement d'une subvention exceptionnelle de 900,00 €.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2021 015-200071702-20211117-DE_2021_126-DE

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 900.00 € à l'association « Les Amis d'Olonne »



DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 du budget principal 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF
Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/11/2021
015-200071702-20211117-DE_2021_128-DE